



**CSE
FRET**



Bulletin n° 74

LES INFOS CSE

Octobre 2023

HANDICAP ET EMPLOI

Une nouvelle structure Handicap Emploi a vu le jour le 1^{er} octobre. Elle rassemble les Correspondants Handicap et Emploi (CORHE) des différentes SA en une seule et même structure au sein de la Holding.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

À première vue, on pourrait se réjouir de cette initiative et d'une telle bienveillance envers les salariés RQTH. Rassembler tous les acteurs du handicap en une seule et même structure, dans l'optique de mutualiser les moyens et ainsi leur assurer un accompagnement de qualité et de proximité, quelle généreuse idée !

REGARDONS DE PLUS PRÈS

Les 76 postes actuels à missions entière ou partielle Handicap Emploi (HE), correspondant à 30 équivalents temps plein (ETP), sont devenus 30 postes pour 30 ETP : 23 CORHE, 6 managers, 1 responsable de structure et 2 adjoints. Désormais, ces postes sont à 100 % dédiés Handicap Emploi. Rien de moins dans cette nouvelle entité, mais surtout rien de plus par rapport à l'existant. Les différentes SA devront décider du sort des postes mutualisés après transfert de la charge HE. Il n'y a donc pas de suppressions immédiates de postes. Les SA feront le sale travail ensuite. Pour les nouveaux CORHE, cela signifie des ressources identiques, avec une charge inchangée et, à minima, un portefeuille de 246 salariés déjà

RQTH et un saut de performance attendu comme résultat induit par cette mutualisation. Pour rappel, la CORHE FRET accompagnait 202 salariés RQTH dans leurs démarches et leur vie professionnelle. La nouvelle structure sera divisée en 4 équipes territoriales : IDF, Nord & Est, Ouest et Sud-Est.

ET POUR LES RQTH FRET ?

Pour Fret SNCF, il n'y aura ni suppression ni transfert de poste vers la Holding, car, la bonne affaire, sa CORHE a fait valoir ses droits à la retraite cet été. Elle n'a finalement pas été remplacée. L'information a été donnée durant le CSE, mais il n'y a pas eu de communication officielle sur le sujet : dans l'intranet et les organigrammes de la SAS, on trouve toujours les coordonnées de l'ancienne CORHE, mais, comme pour tout départ à la retraite, sa boîte mail et son portable ont été supprimés.

Dans les ateliers, pas d'information sur le sujet non plus ! Pas même un faux numéro vert. Aucune accessibilité. On a ainsi gentiment attendu le 1^{er} octobre.

Les 202 RQTH de FRET SNCF seront désormais dilués dans les quatre équipes territoriales HE. Les demandeurs RQTH seront orientés par les usines vers l'équipe de leur territoire géographique. Ils seront désormais des « clients bénéficiaires » et travailleront pour des « clients employeurs ».

DES QUESTIONS SANS RÉPONSES :

Les résultats des différentes SA seront-ils différenciés ou bien associés ?

La loi du 11 juin 2005 et le 9^e accord collectif en faveur des travailleurs handicapés ambitionnent un taux de 6 % de salariés RQTH. Pour l'année 2022, le GPU s'approche de cet objectif, avec une moyenne de 5,18 %. Ce résultat gommara-t-il le médiocre 4,39 % obtenu par Fret SNCF ?

Cette nouvelle structure a également la mission d'animer le réseau RH. Maintiendra-t-elle le e-learning comme outil de sensibilisation des managers ?

Quelle autorité pour une réelle politique HE dans les établissements ?

Qui sont les « clients employeurs » ? Les SA du GPU ou bien le Groupe ?

Enfin, comment la liquidation de la SAS Fret SNCF impactera-t-elle cette nouvelle structure ?

Comme toujours au Fret, le pire n'est jamais décevant.

La bascule du suivi des salariés RQTH du Fret dans cette structure HE s'est faite à l'aveugle. Ni handiphobie ni discrimination : un simple désintérêt pour une minorité fragile au moment de la grande braderie Fret SNCF.

Quel avenir prédire aux « clients bénéficiaires », futurs ex-salariés du Fret ? Qui vivra, verra... ou pas. Le glas de la SAS ayant sonné, seuls quelques rescapés connaîtront la suite.

